



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000193287

Discipline : L1000 - Histoire Géographie (L1000)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 06900385

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique La Martinière Duchère

Commune : LYON 9E ARRONDISSEMENT

Adresse : 300 avenue ANDREI SAKHAROV 69338 LYON 9E ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.06900385@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste d'enseignement d'Histoire-Géographie adossé à la Section européenne Allemand de l'établissement.

Missions

Outre un service d'enseignement classique de la discipline d'Histoire-Géographie, l'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste devra assurer pour chaque groupe d'Euro allemand une heure d'enseignement d'Histoire-Géographie en langue allemande.
Il participe à la politique de valorisation de la discipline ;
Il prépare les élèves à l'obtention de la mention euro mais également aux certifications, et il soutient et participe à l'organisation des mobilités collectives ou individuelles.

Compétences requises

Titulaire de la certification DNL en allemand Histoire-géographie
Bien connaître les spécificités des sections européennes et de leurs enjeux. Manifester un intérêt pour les démarches de certification, d'organisation d'échanges ou de voyages.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.